

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu du Conseil de Communauté du 4 juin 2012 salle des fêtes Fayet-Ronaye</b></p>
---

PRESENTS : Mmes BERTRAND. LANLEAU. GIRON. DUTOUR. PETITJEAN. ERNOUL DE LA CHENELIERE. REBORD. GEROME. GOURGOUILLON et MM SAUVADET. FAVIER. GENESTIER. COURTINE. COUDEYRAS. BOUCHET. MERY. PAUL. CHANTELAUZE. CHEVALEYRE. FAUCHER. POUGET. CHASSAIGNE François. RODIER. MAYOUX. MAHAULT. PAULET Jean-Yves. PAULET Daniel

**Le Président ouvre la séance et invite les conseillers communautaires à observer une minute de silence à la mémoire de M.MAILLARD, délégué communautaire de Fournols.**

## **1. Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Présentation du diagnostic établi par le bureau d'études "Etudes Actions" chargé d'élaborer le PLH de l'arrondissement d'Ambert (pour mémoire, le PLH est établi sur le territoire des Communauté de communes de Livradois Portes d'Auvergne, Haut-Livradois, Pays d'Ambert, Pays d'Arlanc, Pays de Cunlhat, Pays d'Olliergues, Vallée de l'Ance).

M. Chassaigne indique que le diagnostic n'est pas exhaustif.

M.Mery précise que dans les logements d'urgence, il manque le village vacances Azureva.

M.Bouchet demande sur quelle base l'étude a été faite.

Le Président rappelle que le diagnostic a été réalisé il y a 2 ans et que le bureau d'étude avait alors fait le tour des communes et avait rencontré les élus au cours de réunions organisées localement.

M.Mery demande à ce que le projet d'éco-hameau à Fournols soit intégré. Il est indiqué que le projet est inclus au niveau du programme d'actions.

Au terme de la présentation, le diagnostic est validé à l'unanimité moins une abstention (M.Chantelauze) sous réserve de la prise en compte des remarques.

Présentation des orientations. Au terme de la présentation, les orientations sont validées à l'unanimité moins une abstention (M.Chantelauze).

Présentation du Programme d'actions par action.

Action 1 : Production d'une dizaine de logements locatifs sociaux dont 2 ou 3 pour des porteurs de projets économiques.

M.Rodier demande à ce que l'intitulé soit modifié en « une douzaine ».

Mme Giron demande s'il y aura une marge de manœuvre en cas d'imprévu. Elle rappelle que le PLH est prévu pour s'étendre sur deux mandats et elle demande s'il y aura la possibilité en cours de PLH de rattacher un projet.

Le Président précise qu'il s'agit d'un ordre d'idée sur le nombre de logements, mais qu'un projet qui n'aura pas du tout été inscrit au PLH demandera une décision modificative pour être inclus et il ne faudra pas qu'il aille à l'encontre de la logique établie par la PLH. Il ajoute que la CCHL est compétente en matière de logement à partir d'un certain nombre de logements. Lorsque les communes ont un projet au-dessous du seuil limite la commune doit verser un fonds de concours à hauteur de la participation de la Région, ce qui grève le budget de la Communauté de communes sans rien lui rapporter en retour.

M.Rodier indique que le transfert complet de la compétence risque de poser problème car de nombreux projets qui verraient le jour au niveau communal ne pourront jamais être validés en Conseil communautaire ou bien devront attendre de nombreuses années avant de pouvoir être réalisés.

M.Sauvadet complète que la création d'un logement au niveau communal ne rapporte pas d'argent à la collectivité mais a pour seul but de maintenir la population et de créer de l'activité et de la vie dans les bourgs. Par conséquent il ne faut pas espérer de véritable « retour sur investissement » au niveau financier par la création de logements communaux ou intercommunaux.

Au terme du débat, l'action 1 est validée à l'unanimité moins une abstention (M.Chantelauze)

#### Action 2 : Amélioration de 4 logements communaux

M.Genestier propose d'inscrire également la création de garages pour les logements intercommunaux.

Au terme du débat, l'action 2 est validée à l'unanimité moins une abstention (M.Chantelauze)

#### Action 3 : Répondre aux besoins d'accueil temporaire ou saisonnier des personnes âgées isolées.

M.Chassaigne précise que la création d'un accueil temporaire à St Amant se fera plutôt à court ou moyen terme qu'à long terme.

Au terme du débat, l'action 3 est validée à l'unanimité moins une abstention (M.Chantelauze)

#### Action 4 : diversification de l'offre de logements à l'occasion de nouvelles opérations d'aménagement et de construction.

Au terme du débat, l'action 4 est validée à l'unanimité moins une abstention (M.Chantelauze)

#### Action 5 : Elaborer 1 PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans au minimum 5 communes

M.Rodier demande à revenir sur la proposition faite en Commission habitat sur l'inscription de St Bonnet le Chastel dans la liste devant faire au minimum un PLU Communal. L'intitulé devient donc « dans au minimum 4 communes » (St Germain, St Amant, Fournols et le Monestier). Il précise qu'à ses yeux un PLU Intercommunal serait préférable.

Mme Giron explique ce que sont un PLU et un PLUI. Elle indique que le PLUI dans de petits bourgs comme les nôtres peut sembler démesuré pour de petits besoins, mais que cela constitue malgré tout un outil cohérent de planification de la gestion de l'espace. Cela pourrait être envisagé comme un outil commun avec des mesures différenciées permettant de mieux réfléchir tous ensemble au devenir du territoire.

M.Mery souligne la nécessité de prévoir l'avenir, de prévoir notamment les différents réseaux afin de mieux anticiper les aménagements à réaliser.

M.Coudeyras demande si la SAFER sera consultée.

Mme Giron confirme que la SAFER est l'un des partenaires dans l'élaboration d'un PLUI. Elle rappelle les obligations de la loi CRU qui impose aux communes d'amener les réseaux dès lors qu'elles accordent un permis de construire. Il est donc nécessaire d'organiser l'espace pour avoir une anticipation financière.

Le Président propose de voter l'action avec un vote d'orientation sur le principe d'un PLUI sous réserve de validation de ce PLUI par le Conseil au cours d'une réunion ultérieure et après présentation détaillée du processus.

L'action 5 est validée par 21 voix pour, une voix contre (Mme Petitjean) et 4 abstentions (MM.Chantelauze, Chassaigne, Faucher et Pouget)

Action 6 : Dispositif inter-communautaire d'amélioration des logements privés

- Programme « habiter mieux » du Projet d'Intérêt Général départemental à la fois sur la précarité énergétique ou l'habitat indigne
- Aide aux travaux pour les propriétaires bailleurs pour des logements de centre bourgs si convention ANAH

M.Chassaigne approuve l'intérêt de cette action car de nombreux propriétaires sont concernés. Des logements demeurent vacants mais les propriétaires n'ont pas forcément les moyens de les réhabiliter.

M.Sauvadet déplore que certains propriétaires ne réparent pas et ne vendent pas leur biens, laissant ainsi une partie du patrimoine inoccupé.

Mme Giron ajoute que pour beaucoup de propriétaires, comme également pour les collectivités qui possèdent des logements, le risque d'impayés représente un frein.

M.Chassaigne précise que les propriétaires redoutent également que le logement soit dégradé au départ des locataires. Cette action du PLH permettrait un rééquilibrage qui pourrait favoriser la mise à disposition de nouveaux logements.

Mme Giron complète en soulignant également l'intérêt de la première action en direction des propriétaires occupants avec de faibles ressources. En effet, de nombreuses personnes sur le territoire ont de petits moyens qui, même si elles ne sont pas signalées auprès des associations de soutien, sont en précarité énergétique.

Au terme du débat, l'action 6 est validée à l'unanimité moins 2 abstentions (MM.Chantelauze, Chevaleyre)

Action 7 : Conseils à l'auto éco réhabilitation pour soutenir les accédants modestes dans la réalisation de leurs travaux

M.Rodier demande pourquoi un tel montant est demandé alors qu'il s'agit simplement de conseils apportés par le CAUE dont c'est déjà la mission.

Au terme du débat, l'action 7 est rejetée à l'unanimité moins 1 abstention (M.Chantelauze)

Action 8 : Etude intercommunautaire de requalification d'îlots anciens dégradés en « bourgs centres »

Au terme du débat, l'action 8 est rejetée par 22 voix contre et 4 abstentions (Mmes Ernoul et Gourgouillon et MM.Chantelauze et Paul)

Action 9 : Etude d'opportunité de création d'une structure inter communautaire d'aménagement et / ou de production de logements

Il est souligné par l'assistance que le montant est très élevé pour une simple étude.

Au terme du débat, l'action 9 est rejetée à l'unanimité moins 1 abstention (M.Chantelauze)

Action 10 : action inter communautaire habitat

Au terme du débat, l'action 10 est validée à l'unanimité moins 2 abstentions (MM.Chantelauze et Pouget)

Action 11 : animation, mise en œuvre et suivi du PLH

Mme Giron indique que la mise à disposition d'un salarié pour 20% de son temps est trop importante pour la mission et serait trop onéreuse. Elle propose une mise à disposition à 10%.

Au terme du débat, l'action 11 est modifiée pour être portée à 10% du temps d'un agent. Cette action modifiée est validée par 19 voix pour et 7 abstentions (Mmes Ernoul, Gérome, Petitjean et Rebord et MM.Chantelauze, Chevaleyre et Paulet Daniel)

## **2. FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale)**

Présentation du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale et des différentes modalités de répartition.

Le Président propose d'opter pour une répartition libre des prélèvements et des versements en laissant la totalité des sommes à la Communauté de communes. Il propose également en parallèle de profiter de cette nouvelle ressource intercommunautaire pour financer un transfert de charges comme par exemple la prise en charge de la part communale relative au centre de loisirs.

Mme Petitjean indique qu'elle n'est pas d'accord avec la prise en charge du centre de loisirs par la Communauté de communes.

M.Rodier indique qu'il faut distinguer la recette nouvelle qu'il serait intéressant d'attribuer à la Communauté de communes et l'usage qui peut en être fait.

Mme Giron propose de laisser la totalité à la CCHL et de remettre au prochain Conseil communautaire les opportunités de répartition de compétences.

Le Conseil communautaire à l'unanimité valide le système de répartition libre tant pour les prélèvements que pour les versements. La Communauté de communes versera l'intégralité des sommes dues au titre du FPIC et percevra l'intégralité des sommes versées.

## **3. Rénovation bureaux CCHL**

Le Président présente à l'Assemblée l'avancement des travaux. L'Agent de développement indique qu'à ce jour les plans ne sont pas en sa possession et que le suivi des travaux relève donc du seul maître d'oeuvre. Le Président demande si l'un des délégués est intéressé pour être référent sur le suivi des travaux. M.Mery est désigné référent.

## **4. Zone de Développement Eolien (ZDE)**

Le Président rappelle que le dossier d'étude de Zone de Développement Eolien qui avait été déposé en 2011 a reçu en décembre 2011 une demande de modification et complément. Le bureau d'étude a demandé un financement complémentaire pour effectuer ce travail. Il a donc été décidé de lancer une consultation afin de trouver un autre bureau d'étude. La Commission d'Appel d'Offres intercommunautaire s'est réunie le 31 mai 2012. Le Président présente à l'assemblée le résultat des travaux de la Commission. Celle-ci propose de retenir le bureau d'étude Matutina pour un montant de 6000€ HT afin de relaiser le complément d'étude. Il est rappelé que le financement de ce complément d'étude sera réparti entre les trois Communautés de communes concernées : Auzon Communauté, Bassin Minier Montagne et Haut-Livradois.

Le recours au bureau d'étude Matutina est validé par 17 voix pour, 1 voix contre (Mme Petitjean), 8 abstentions (Mmes Rebord, Bertrand, MM. Sauvadet, Coudeyras, Pouget, Paulet Daniel, Chassaigne et Bouchet).

## **5. Post-PDM (Plan Développement de Massif) / animation de massif**

Le Président rappelle à l'Assemblée que le contrat de Maxime Rodamel qui était en charge du Plan de développement de Massif actuellement en phase post-PDM se terminera à la fin du mois de juin. Il remémore la proposition de mutualisation avec Cunlhat qui avait été faite par les élus des deux collectivités et qui était présentée lors du dernier Conseil. Il indique que les services de la Région ont refusé cette solution. Les représentants des Communautés de communes d'Ambert, Arlanc, Cunlhat, Haut-Livradois et Vallée de l'Ance, tous concernés par la problématique, se sont réunis pour rencontrer M.Jay représentant le CRPF. Ce dernier indique que les dossiers en cours seront suivis jusqu'au bout par le CRPF. Les nouveaux dossiers ne seront en revanche pas pris en charge. Le Président souligne le poids de la forêt privée pour notre territoire et appelle le Conseil à prendre une délibération de principe pour appeler de ses vœux une animation de massif à l'échelle du Livradois.

Le Conseil à l'unanimité choisi de délibérer sur le principe pour souligner la nécessité d'une animation de Massif sur le territoire du Livradois.

## **6. Multiple rural Sainte-Catherine**

Le Président indique à l'assemblée que le gérant du multiple rural de Sainte-Catherine vient de recevoir une facture d'électricité correspondant à la mise en route du plancher chauffant dans l'extension de bâtiment de 1300€ contre 300€ habituellement. Il demande à ce que cette consommation d'électricité inhérente aux travaux, et qui incombe donc au propriétaire, soit prise en charge par la Communauté de communes.

M.Sauvadet indique que de nouveaux frais s'ajoute sans cesse pour ce projet, la facture ayant été payée par le gérant, il n'y a pas lieu de revenir dessus.

Mme Giron indique que l'architecte aurait dû demander un compteur de chantier afin de répartir la facture d'électricité entre les entreprises qui sont intervenues. Elle propose que soit rédigé un courrier à l'architecte lui demandant de répartir le montant de la facture au prorata entre les entreprises.

Le Président explique également qu'une grille d'extracation de hotte a également été posée pour répondre à des obligations légales mais n'était pas prévue au marché. La facture étant arrivée ultérieurement, il demande au Conseil l'autorisation de payer la facture de 350,92€ HT.

Le Conseil à l'unanimité approuve le paiement de la somme de 350,92€ HT.

## **7. Voirie Forestière**

Le Président indique à l'Assemblée que les services de l'Etat demandent un complément de travaux sur la voirie forestière de Saint-Bonnet-le-Bourg / Fayet-Ronaye. L'une des pistes qui avait été réalisée a été endommagée par des travaux de débardage et les services de l'Etat soulignent que des travaux d'assainissement auraient évité ces dégâts. Il est donc demandé la remise en état de la piste et la mise en oeuvre de travaux complémentaires d'assainissement. Dans l'attente de ces réalisations, une partie de la subvention allouée est bloquée. Le montant prévisionnel des travaux de remise en état est de 2742,80€ HT. Les travaux complémentaires reste à déterminer avec les services de l'Etat et feront l'objet d'un chiffrage et d'une délibération ultérieure.

Le Conseil à l'unanimité approuve la réalisation des travaux de remise en état pour un montant de 2742,80€ HT.

## **8. Demande de subvention**

L'EHPAD Roux de Berny sollicite une subvention pour un projet de séjour en Charentes-Maritimes pour un groupe de 10 personnes. Cette subvention sera exceptionnelle car l'an prochain ce projet sera inscrit au budget de l'Etablissement. Le coût du séjour est de 283,28€ par résident hors coût de personnel soit un montant total de 2832,8€ au total.

Le Président propose de verser une subvention exceptionnelle de 2000€.

M.Sauvadet suggère que l'EHPAD ait recours à son patrimoine forestier pour le financement de ce projet.

M.Pouget regrette que le Conseil communautaire soit mis devant le fait accompli : les résidents sont avertis, le projet est annoncé et la facture est présentée au Conseil communautaire avec une logique de guichet.

Mme Gourgouillon indique qu'en tant que Présidente de l'EHPAD, elle n'est pas avertie de ce projet et de la demande de subvention.

Mme Bertrand indique qu'il n'est pas souhaitable sur le principe que la Communauté de communes finance un projet alors que la Présidente n'est pas informée.

Mme Ernoul rappelle que Mme Mollimard, l'animatrice de la Maison de retraite, à pour habitude de travailler sur des projets qui s'inscrivent dans la durée comme c'est le cas de la chorale par exemple. En l'occurrence le montage rapide de ce projet correspond probablement à une opportunité qui s'est présentée et cela sera inscrit au budget de l'établissement l'an prochain, devenant ainsi pérenne.

Mme Giron indique qu'elle est dubitative sur les aides ponctuelles versées à la demande aux associations, elle préférerait des aides réfléchies et programmées qui correspondent à un projet de territoire.

Mme Ernoul rappelle que l'année précédente une subvention a été allouée au collège de St Germain pour l'achat de VTT; Il avait été indiqué que si le collège de St Amant faisait une demande équivalente, une subvention lui serait accordée. Si désormais le Conseil communautaire ne verse plus de subvention sur demande, elle souhaite rappeler cet élément afin qu'on n'oublie pas l'engagement pris.

Mme Gourgouillon souligne qu'elle n'était pas informée de ce projet en particulier mais que l'EHPAD réalise beaucoup de choses et ne demande pas souvent de subventions à la Communauté de communes.

Mme Petitjean propose de "couper le poire en deux" et d'adopter le même principe que pour les écoles : lors des voyages scolaires, la subvention est équivalente à la participation des parents.

Mme Giron rappelle que seule 10 personnes sur 45 bénéficient de l'aide sociale à l'EHPAD de St Germain. En partant du principe d'un financement partagé cela représenterait 150€ par habitant soit une subvention de 1500€.

Le Conseil décide par 23 voix pour, 1 abstention (M.Rodier) et 2 voix contre (MM.Chantelauze et Faucher) du versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'EHPAD de St Germain en vue de l'organisation d'un séjour pour 10 résidents en Charentes-Maritimes.

## **9. Plan d'eau Fournols**

Le Président souligne l'impact du centre de vacances Azureva sur le territoire de la Communauté de communes et l'intérêt pour tous les acteurs de la filière tourisme de

valoriser le plan d'eau de Fournols. Un projet avait été mis en place pour développer une association autour d'un projet de pêche pédagogique, mais ce dernier a été abandonné. Il propose que la Communauté de communes porte un projet de valorisation. Il demande aux délégués de la commune de Fournols si cette dernière accepterait la réalisation de ce projet et la mise à disposition du plan d'eau. En premier lieu il suggère de voir avec l'EPF Smaf ce qui serait réalisable car le plan d'eau semble n'avoir qu'une existence virtuelle n'étant pas cadastré.

M.Paul s'interroge sur la possibilité que le plan d'eau ne soit pas cadastré alors que la commune a bénéficié d'aides publiques pour sa réalisation. Il indique par ailleurs que le plan d'eau fait l'objet d'un bail emphytéotique entre la commune de Fournols et Azureva. La commune a la charge de l'entretien extérieur et des abords du plan d'eau alors qu'Azureva est responsable de l'entretien du plan d'eau lui-même.

Le Conseil à l'unanimité décide de mener une réflexion sur les possibilités de valorisation du plan d'eau de Fournols et de voir dans un premier temps quelles sont les possibilités avec l'EPF Smaf.

## **10.Projet consommer local**

En l'absence de M.Coupat, Mme Giron présente le projet consommer local qui a déjà été évoqué en Conseil communautaire. Elle rappelle que la démarche se fait en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Cunlhat et que l'objectif est de favoriser les produits locaux dans la restauration collective des territoires des deux Communautés de communes. Elle indique qu'un premier groupe de travail s'est réuni le 30 mars et qu'une rencontre avec les différents acteurs est prévue. Elle présente également l'exemple d'une démarche similaire menée avec l'appui du Conseil Général dans les Combrailles.

M.Coudeyras insiste sur la nécessité de porter un projet local et non un projet bio.

Le Président propose de prendre une délibération de soutien à ce projet afin de permettre au groupe de travail de mener sa mission sereinement avec l'appui du Conseil sur le principe.

Le Conseil à l'unanimité soutient le projet consommer local dans son principe.

## **11.Borne camping-car**

Le projet de borne de camping-car a été évoqué au cours d'un précédent Conseil. Il est demandé à l'Assemblée de valider le recours à un maître d'oeuvre et le lancement d'une consultation sur le projet.

Le Conseil à l'unanimité valide le recours à un maître d'oeuvre et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au recrutement de ce dernier.

## **12.Charte forestière**

Le Président indique que l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire est bientôt terminée. Il rappelle les différentes phases (diagnostic, orientations, plan d'action). Il présente le programme d'action articulé autour de 4 grandes orientations :

- augmentation locale de la valeur ajoutée
- construire une forêt pour demain
- développer un volet identitaire et touristique
- assurer l'animation de la Charte Forestière

Il souligne la nécessité de faire vivre cette Charte par le biais d'une animation et met en corrélation ce besoin avec la nécessité de maintenir une animation de massif en Livradois.

Mme Ernoul demande si le financement prévu pour le volet touristique est compris pour une seule Communauté de communes ou à l'échelle du groupement de Communautés (7 Communautés de communes porteuses de la Charte). Elle souligne la nécessité d'avoir un animateur au niveau des chemins de randonnée et du tourisme.

### **13. Charte Cap Actif**

Le 29 juin la nouvelle Charte Cap Actif sera soumise à la signature des Présidents de Communautés de communes. Il est demandé à l'Assemblée si elle a des remarques ou des suggestions concernant le texte de la Charte. Les principes fondateurs de la Charte sont les suivants :

- Principe de libre expression et respect de l'opinion des autres
- Principe de mutualisation des informations
- Principe de confidentialité des informations
- Principe de mutualisation de moyens humains
- Convivialité

Les principaux engagements de la Communauté de communes par la signature de cette Charte (qui est un avenant à la première Charte Cap Actif) sont les suivants :

- Identifier, qualifier et promouvoir les offres d'activités du territoire
- Assurer un premier accueil et une orientation de qualité
- Garantir un accompagnement sur la globalité du projet
- Garantir un accompagnement sur la globalité du projet
- Proposer un suivi territorial des nouveaux entrepreneurs

Le Conseil n'a pas de remarques ou de suggestions et approuve à l'unanimité la nouvelle Charte Cap Actif.

### **14. Questions diverses**

- Le Président présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion organisée par le Pays Vallée de la Dore sur la question de la Santé et de l'organisation des soins.